

Intervention du cabinet Veugeois :

Nous avons un patrimoine architectural de qualité et en longueur avec l'église, le cœur d'agglo, presbytère, murets le long de la départementale, lavoir, cimetière (piliers et ferronnerie), la grotte.

Puis un patrimoine naturel en largeur avec le passage du Boulan, puis les zones humides avec les mares.

Et un patrimoine culturel, donnant une identité à la commune de par la fête de la Moisson et son musée, mettant en valeur la vie du village.

Le Cabinet Veugeois a pris en compte que nous souhaitons faire les réunions de chantier le lundi en début d'après-midi.

AMENAGEMENT DU BOURG 2^{ème} TRANCHE

Rappel : commission pour suivre les travaux : Christophe HERMAGNE, Céline HEMON, Anne-Sophie MALIN (titulaires) et Franck HIVERT, Jean-Luc ROCHER et Anthony ROULLIER (suppléants) tout le monde sera convié pour les réunions de chantier, le lundi à 13 h 30-45.

PS : Concernant la commission du cimetière communal, il est proposé de rajouter Michel HUCHEDE.

PROJET SUR LA FUSION CCPL LOIRON LAVAL AGGLOMERATION

Madame le maire fait part de l'arrêté du préfet concernant la fusion CCPL Loiron et Laval AGGLO.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal soit à l'unanimité à 11 voix contre la fusion.

BATIMENTS COMMUNAUX

Sylvie GEGU, adjointe aux bâtiments communaux donne le compte rendu de cette commission. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de retenir le devis de TDS Madeline pour le nettoyage des façades épi d'or et 6 rue des Sports. Et 2 destructeurs à insectes, puis 2 sèches mains pour la salle des fêtes.

VOIRIE

Christophe HERMAGNE, adjoint à la voirie donne le compte rendu de ses rencontres :

Avec SECHE : Reste à voir la Martinière car l'eau est stagnante, un devis complémentaire sera demandé. Pendant les vacances, SECHE démarre l'aménagement derrière la Mairie, pour terrain de boules...

Concernant la Touffinière et de La Hard : Les riverains trouvent que la vitesse est excessive et il faut que nous réfléchissions ensemble pour voir comment on peut faire ralentir.

Après en avoir discuté les membres du conseil municipal décident de mettre en place un radar pédagogique et de revoir avec Zuber l'alignement devant la Touffinière.

ECOLE ET CENTRE DE LOISIRS

Anne-Sophie MALIN, adjointe Ecole et centre de loisirs donne le compte rendu de ses différentes rencontres à savoir :

Avec la Directrice école (échange de mail) dont nettoyage du dortoir... Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent le devis pour 48 €.

Des peintures, chaises, caisse à savon seront au programme de fin d'année, avec David et suivant ses congés.

Le compte rendu de la visite de l'inspection sanitaires menée par la DDCSPP (Direction Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population) est donné.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, chargent Madame le maire de signer le devis pour l'éco pâturage avec MR VEILLE Olivier DU PERTRE, soit 2 biquettes pendant 15 jours pour 1 € par jour et par animal. Ensuite nous irons sur place voir si le travail est satisfaisant.

PERSONNEL COMMUNAL

David FURON (agent technique) : Les membres du conseil municipal décident de titulariser à compter du 01/10/2017, David FURON. Conformément à l'article 5-III, David FURON percevra à titre personnel une rémunération sur la base de l'indice brut 386, majoré 354 (échelon 10).

RIFSEEP : Suite avis au Comité Technique du CDG 53 suivant les cadres d'emploi ci-dessous, les membres du conseil municipal décident d'attribuer le RIFSEEP comme suit : adjoint administratif (Clémentine et Martine) 5000 € adjoint animation (Audrey, Sébastien, Adrien, Aude, Hélène), 12 500 € et adjoint technique (David, Jocelyne) 5000 € à compter du 1^{er} septembre 2017.

MNT : Les membres du conseil municipal décident qu'une adhésion sera prise à la MNT pour les agents, et chargent Madame le maire de remplir le bulletin d'adhésion.

Martine CORNÉE : Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de passer à l'échelon 9 Martine CORNEE et Jocelyne FOUBERT à compter du 1^{er} novembre 2017.

DECISIONS MODIFICATIVES

Décisions modificatives : Il manque des crédits au chapitre 65 au compte 65548 afin de régler la facture d'électrification parking rue de Bretagne (28 000 €). Madame le Maire propose de les prendre sur les dépenses imprévues pour 12 000 € (15000 euros en crédit). Après en avoir délibéré les membres du conseil

municipal acceptent cette modification.

COMPTE RENDU DE DIVERSES REUNIONS

Sylvie GEGU expose que les radiateurs de l'épi d'or seront changés par David, soit 131 € HT l'unité.

Suite à une réunion en préfecture, elle explique également que toutes personnes à la possibilité jusqu'au 19 septembre de déposer des courriers de plainte suite aux nuisances sonores par le passage de la LGV.

Concernant l'utilisation des produits phytos dans les cimetières, il faudra que l'on soit vigilant sur les matériaux que l'on va prendre afin d'éviter que des mauvaises herbes poussent....

Alain DESERT donne le compte rendu de sa réunion avec le SIAEP : 18 mois d'affermage avec anciens fermage sur 6 communes. Renouvellement avec la SAUR pour 8 ans, fin en 2025. (la SAUR et la SUEZ sont liées). Baisse du prix de l'eau de 16 % (mais pas pour nous).

La commune de ST OUEN revient dans le Syndicat.

Concernant le SPANC 44 visites d'installations ont été faites sur 81.

DIVERS

Taxe aménagement : Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 1 %.

Pour information

Messe des Anciens Combattants le vendredi 10 Novembre à 10 h 15 rassemblement sur la place des AC.

(porte-drapeau Jean-Luc ROCHER revoit au plus vite pour que ce soit prêt)

Prochaine réunion de conseil municipal fixée au mardi 14 novembre et mardi 12 décembre à 20 h 30.